

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

Extrait du

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 060-216001743-20260611-10DEL_CM080626-DE

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

du lundi 8 juin 2026

CONVOCATION

Date : 2 juin 2026

Affichée le : 2 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le huit juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39
exercice :
Présents : 32
Votants : 36
Pouvoirs : 5
Absent : 2

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOU - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - M. Khadim MBAYE - Mme Nélia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - Mme Nabila BEJAOU - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

09 JUIN 2026

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

11 JUIN 2026**Absents représentés**

Mme SAHNOUNE
M. KA
M. NOUWYNCK
Mme DHOURY-LEHNER
Mme FAZAL

Pouvoir à Mme MOUELLÉ
Pouvoir à Mme SOKOLONSKI
Pouvoir à M. RIFI SAIDI
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à Mme LAMBRE

Absents excusés**Absents non représentés**

M. AKABLI, Mme EL BAKKALI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

10 Budget Principal - Compte Administratif 2025**■ Rapport de présentation :****Abdelaziz RIFI SAIDI, Adjoint**

Les résultats du compte administratif 2025 du budget principal se décomposent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DES DEPENSES REALISEES	56 491 262,94	35 667 965,46
TOTAL DES RECETTES REALISEES	59 337 608,39	33 853 262,24
SOIT UN SOLDE DE L'EXERCICE	2 846 345,45	-1 814 703,22
REPORT N-1	5 728 567,31	-3 940 840,42
RÉSULTATS CUMULÉS APRES REPRISE DES REPORTS	8 574 912,76	-5 755 543,64
SOIT UN SOLDE GLOBAL	2 819 369,12	

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à 2 846 345,45 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 s'établit à -1 814 703,22 €.

Après reprise des résultats antérieurs reportés :

- Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 8 574 912,76 €
- Le résultat cumulé d'investissement s'établit à -5 755 543,64 €

Soit un résultat global cumulé de 2 819 369,12 €.

A ce résultat global, il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser s'élèvent à :

- 1 484 818.57 € en dépenses
- 4 860 021.28 € en recettes

Soit un solde positif de 3 375 202,71 €

Le résultat total cumulé après pris en compte des restes à réaliser s'élève donc à **6 194 571,83 euros**.

Vous trouverez en annexe, en sus des documents budgétaires réglementaires détaillés, une synthèse du compte administratif 2025 qui, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, sera mise à disposition des citoyens sur le site internet de la Ville.

En application de l'article L.2121-14, le Conseil Municipal, dans les séances où le compte administratif est débattu, élit son président, le Maire devant se retirer au moment du vote, Monsieur Abdelaziz RIFI SAIDI est nommé président de la séance.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter le compte administratif 2025.

■ Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-13, L2121-14, L2121-29, et L.2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Compte Administratif 2025, ci-annexé,

Vu le rapport de présentation synthétique du compte administratif, ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission Finances et Synthèse du 27 mai 2026,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 36	Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'adopter le compte administratif 2025, monsieur le Maire s'étant retiré de la séance.

CREIL, le **11 JUIN 2026**

Pour extrait certifié conforme,

Omar YAQOUB


Maire de Creil
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI



La secrétaire de séance